



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Mars 2019

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 26 puis 27 à l'arrivée de Stéphane DUPRE à 19h30 (approbation du C.A 2018)
Absents représentés : 08
Absents : 00
Absents excusés : 00

L'an deux mille dix-neuf, le 27 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 21 mars 2019.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
Corinne VALLS Maire	X				Chantal CELESTIN Conseillère Municipale	X			
Bruno LOTTI 1 ^{er} Maire-Adjoint	X				Mélanie WIART Conseillère Municipale		Chantal CELESTIN		
Asma GASRI Maire-Adjointe	X				Guy DROZ Conseiller Municipal	X			
Jacques CHAMPION Maire-Adjoint	X				Brigitte BOYER Conseillère Municipale	X			
Nicole REVIDON Maire-Adjointe	X				Raymond CUKIER Conseiller Municipal		Stéphane WEISSELBERG		
Stéphane WEISSELBERG Maire-Adjoint	X				Flora GUGLIELMI Conseillère Municipale	X			
Marie-Jeanne CALSAT Maire-Adjointe		Patrice CALSAT			Ange GALION Conseiller Municipal	X			
Tassadit CHERGOU Maire-Adjointe		Marie-Michelle PHOJO			Amal DJEDIDE Conseillère Municipale		Corinne VALLS		
Marie-Michelle PHOJO Maire-Adjointe	X				Laurence GUILLON Conseillère Municipale	X			
Patrice CALSAT Maire-Adjoint	X				Sofia DAUVERGNE Conseillère Municipale	X			
Viviane VAN DE POELE Conseillère Municipale déléguée	X				Stéphane DUPRE Conseiller Municipal		Jusqu'à son arrivé à 19h30		X
François PARRINELLO Conseiller Municipal délégué	X				Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X			
Htaya MOHAMED Conseillère Municipale déléguée	X				Samia AFROUNE Conseillère Municipale		Brigitte MORANNE		
Fernando OLIVEIRA LOURENCO Conseiller Municipal délégué	X				Corinne BUZON Conseillère Municipale	X			
Aïda DAOUD Conseillère Municipale	X				Florian FAVIER-WAGENAAR Conseiller Municipal	X			
Marcel TRASI Conseiller Municipal	X				Yaëlle AZOULAY Conseillère Municipale		Florian FAVIER-WAGENAAR		
Abderazak BENBELIDIA Conseiller Municipal	X				Serge BARDIN Conseiller Municipal	X			
Virgile MEJEAN Conseiller Municipal		François PARRINELLO							

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Laurence GUILLON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu de la séance du 21 février 2019 a été approuvé à l'unanimité des présents.

FINANCES

Approbation du Compte de Gestion 2018 – Budget Ville

Le compte de gestion du budget Ville de l'exercice 2018 établi par le Trésorier se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement de l'exercice (a) :	51 207 839,81 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice (b) :	43 945 716,87 €
Résultat de l'exercice section de fonctionnement $c = (a) - (b)$:	+ 7 262 122,94 €
Report du solde de fonctionnement N-1 (d) :	+ 15 353 125,24 €
Résultat de clôture 2018 – section de fonctionnement (c) + (d) :	+ 22 615 248,18 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement de l'exercice (a) :	12 825 043,72 €
Dépenses d'investissement de l'exercice (b) :	24 557 424,26 €
Résultat de l'exercice section d'investissement $c = (a) - (b)$:	- 11 732 380,54 €
Report du solde d'investissement N-1 (d) :	- 3 469 181,27 €
Résultat de clôture 2018 – section d'investissement (c) + (d) :	- 15 201 561,81 €

Solde global :	+ 7 413 686,37 €
-----------------------	-------------------------

Au vu de ces montants, le compte de gestion 2018 est conforme au compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre :

Abstention : 4 (Romainville Ensemble-Front de Gauche) + 3 (LR-MoDem-UDI)

NPPV :

Approbation du Compte Administratif 2018 – Budget Ville

Le compte administratif de l'exercice 2018 reprend les décisions budgétaires des :

- 28 mars 2018 (affectation du résultat 2017 et vote du Budget Primitif 2018) ;
- 28 juin 2018 (décision modificative n°1) ;
- 7 novembre 2018 (décision modificative n°2) ;

Le compte administratif 2018 retrace l'exécution du budget communal sur l'année 2018. Il reprend les résultats de l'exercice 2017.

Il inclut les crédits de fonctionnement rattachés à 2018 (notamment les dépenses de fin d'année 2018 qui seront payées en 2019) et les crédits d'investissement, engagés juridiquement en 2018, mais non exécutés sur cet exercice.

1. GLOBALEMENT

Le compte administratif totalise en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, 71 972 322,40 € en dépenses (avec reprise du 001 mais hors restes à réaliser) et 79 386 008,77 € en recettes (avec reprise du 002).

1.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement de l'exercice (a) :	51 207 839,81 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice (b) :	43 945 716,87 €
Résultat de l'exercice section de fonctionnement c = (a) – (b) :	+ 7 262 122,94 €

En intégrant le solde de fonctionnement 2017 (002), s'élevant à + 15 353 125,24 €, le résultat de clôture de l'exercice 2018 en fonctionnement est de + **22 615 248,18 €**

1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement de l'exercice (a) :	12 825 043,72 €
Dépenses d'investissement de l'exercice (b) :	24 557 424,26 €
Résultat de l'exercice section d'investissement c = (a) – (b) :	- 11 732 380,54 €

En intégrant le solde d'investissement 2017 (001) s'élevant à – 3 469 181,27 €, le résultat de clôture de l'exercice 2018 en investissement s'élève à - **15 201 561,81 €**.

1.3. RESULTAT DE CLOTURE 2018

Le résultat de clôture 2018 est la somme des éléments présentés ci-dessus, à savoir l'excédent de clôture de fonctionnement (+ **22 615 248,18 €**) et le déficit de clôture d'investissement (- **15 201 561,81 €**) soit un résultat de clôture global de + **7 413 686,37 €**.

Le compte de gestion 2018 établi par le comptable ne fait pas apparaître de différence avec le compte

administratif 2018.

2. LES POINTS PRINCIPAUX

2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2018 à 66 560 965,05 € contre 69 118 018,69 € au Compte Administratif 2017.

Elles sont constituées de :

- recettes réelles à hauteur de 51 197 166,81 € en 2018 ;
- de 15 353 125,24 € provenant de la reprise de l'excédent 2017 au BP 2018 (au 002) ;
- de recettes d'ordre à hauteur de 10 673,00 €. Ces recettes correspondent à la régularisation d'amortissements de 2017.

Le tableau ci-dessous présente les évolutions des recettes réelles de fonctionnement entre les comptes administratifs 2017 et 2018.

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2017	CA 2018
70 – Produits	2,80 M€	2,47 M€
73 – Impôts et taxes	37,47 M€	38,20 M€
- dont produits des impôts (TH, TF, TFNB)	16,41 M€	17,02 M€
-dont attribution de compensation	17,45 M€	17,45 M€
74- Dotations et participations	9,58 M€	9,73 M€
75 Autres produits de gestion courante	0,42 M€	0,45 M€
Autres chapitres de recettes dont cessions foncières	7,94 M€	0.34 M€
TOTAL	58,21 M€	51,19 M€

Les produits des services (chapitre 70)

Il s'agit pour l'essentiel de la participation des usagers aux activités servies par la Ville (consultations au Centre Municipal de Santé, restauration scolaire, activités sportives, etc.).

L'évolution à la baisse sur ce chapitre s'explique principalement par la fin, en 2018, de la perception des

recettes du CRD pour le compte d'Est Ensemble.

Impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre comprend le produit des impôts communaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti). Bien que les taux des impôts n'aient pas été augmentés entre 2016 et 2017, le produit de ces taxes progresse pour s'établir à 17,02 M€. Cette évolution de 3,7 % (hors rôles supplémentaires), supérieure à la stricte revalorisation forfaitaire des bases (1,2 % en 2018), s'explique par la croissance des bases physiques suite à la construction de nouveaux logements.

Sur ce même chapitre, la Ville perçoit l'attribution de compensation dite AC (17 454 273 €) versée par la Métropole du Grand Paris. En 2018, l'AC versée à la commune n'a pas évolué car l'estimation des transferts de charges n'a été effectué par la CLECT de la MGP qu'en fin d'année 2018. Le montant des charges transférées évalué à 3 230 € sera donc prélevé 2 fois en 2019. Elle s'établira donc à 17 451 053 € par an.

Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre comporte principalement les dotations de l'Etat, les compensations fiscales et les subventions versées par les partenaires de la Ville (Conseil Départemental, CAF et bailleurs notamment).

Il est resté relativement stable par rapport à 2017.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) concernent principalement les loyers.

Les autres recettes comprennent essentiellement le produit des cessions (2 880 € en 2018) et les atténuations de charge (notamment remboursement des indemnités journalières).

2.1.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 43 945 716,87 € dont 41 811 467,15 € de dépenses réelles. Le tableau ci-dessous présente les évolutions des dépenses réelles, par chapitre, entre les comptes administratifs 2017 et 2018.

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2017	CA 2018
011 - Charges à caractère général	8,29 M€	8,55 M€
012 - Charges de personnel	19,77 M€	19,84 M€
65 - Participations et subventions	11,16 M€	11,62 M€
66 - Charges financières	3,70 M€	1,72 M€
Autres charges (chapitres 67 et 014)	0,62 M€	0,08 M€
TOTAL	43,54 M€	41,81 M€

Le chapitre des charges à caractère général (chapitre 011) s'élève en 2018 à 8,55 M€ du fait notamment

de l'augmentation de la prestation de propreté urbaine (+ 230 k€ par rapport à 2017) ainsi que de la contribution versée au SIRESCO (+ 20 k€ par rapport à 2017).

Les charges de personnel (chapitre 012) qui s'établissent à 19,84 M€ en 2018 évoluent de 0,35 % entre 2017 et 2018 du fait notamment du glissement vieillesse technicité.

Le chapitre des « participations et subventions » (chapitre 65) intègre la participation de la ville au contingent incendie, l'ensemble des subventions versées par la ville aux associations, au CCAS et à la Caisse des Ecoles, ainsi que le versement à l'EPT Est Ensemble du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).

L'augmentation sur ce chapitre entre les comptes administratifs 2017 et 2018 s'explique principalement par la hausse de la subvention versée à la Caisse des Ecoles en 2018 (1 220 000 € soit + 0,22 M€ par rapport à 2017) et celle du CCAS qui est passée de 130 k€ à 274 k€ (+ 144 k€).

Les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à 1,72 M€ en 2018. Le montant 2017 intégrait une somme de 1,925 M€ correspondant aux régularisations des intérêts sur emprunts sur la période 2012-2016.

En enlevant cette dépense exceptionnelle sur 2017, le niveau des intérêts (nature 66111) est de 1 778 M€. Le montant des intérêts est donc stable par rapport à 2017.

La baisse constatée sur les autres charges s'explique par l'absence de régularisations comptables opérées en 2017.

2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

2.2.1. Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent à 12 825 043,72 € en 2018 contre 32 571 851,48 € au compte administratif 2017.

Elles comprennent principalement :

- des dotations et fonds propres (chapitre 10) pour 3 715 391,66 € dont 3 114 795 € de Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), 600 596,66 € de taxes d'aménagement.
- des subventions d'investissement (chapitre 13) pour 4 666 058,78 €.
- l'emprunt contracté auprès de la CAF en 2018 à hauteur de 75 000 € fait partie du financement du pôle enfance Maryse Bastié.
- des opérations d'ordre budgétaires pour 4 210 882,10 € correspondant aux dotations aux amortissements et écritures de sortie de l'actif (chapitre 040) et à des écritures d'ordre au sein de la section d'investissement (chapitre 041).

2.2.2. Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent en 2017 à 24 557 424,26 € (hors reprise du résultat 2017) et se décomposent principalement ainsi :

- un montant de 11 775 680,55 € de dépenses d'équipement (chapitre 20, 204, 21 et 23) ;
- un montant de 6 774 040,57 € pour les opérations d'équipements (opérations 23 à 27) ;
- un montant de 3 835 597,62 € pour le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) ;
- enfin, un montant de 2 087 305,38 € relatif aux écritures d'ordre.

2.2.3. Etat des restes à réaliser

Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 5 364 983,99 € et à 11 766 404,45 € en recettes soit un solde des restes à réaliser de + 6 401 420,46 €.

Ce solde sera pris en compte pour le calcul du solde de la section d'investissement dans le cadre de l'affectation des résultats 2018.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 26

Contre : 5 (Romainville-Ensemble-Front de Gauche)

Abstention : 3 (LR-MoDem-UDI)

NPPV : Mme le Maire

Affectation du résultat 2018 – Budget Ville

L'affectation du résultat s'appuie sur le Compte Administratif 2018.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 consiste en un excédent de clôture de 22 615 248,18 €.

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 15 201 561,81 €, hors restes à réaliser.

Le solde des restes à réaliser s'élevant à + 6 401 420,46 €, le total global de la section d'investissement, avec prise en compte des reports, s'établit à – 8 800 141,35 €.

La section d'investissement, avec prise en compte des reports, présentant un besoin de financement, il est nécessaire de procéder à une affectation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'affecter, au BP 2019, 8 800 141,35 € de l'excédent de clôture de fonctionnement au compte 1068, et le solde de 13 815 106,83 € au compte 002.

Il sera par ailleurs repris au compte 001 en dépenses d'investissement le montant de 15 201 561,81 € correspondant au déficit de clôture d'investissement hors reports.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 5 (Romainville-Ensemble – Front de Gauche) + 3 (LR-MoDem-UDI)

Abstention :

NPPV :

Vote des taux de fiscalité 2019

Le Conseil Municipal est appelé chaque année à voter les taux de fiscalité applicables sur le territoire communal.

Après 9 années de gel des taux municipaux de fiscalité et autant d'efforts de gestion et de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, la municipalité a décidé d'aller plus et de diminuer le taux de taxe foncière de 1% par jusqu'à la fin du mandat. Cette mesure de justice sociale vise à préserver le pouvoir d'achat des romainvillois qui ne bénéficie pas du dégrèvement de taxe d'habitation (65 % en 2019). En effet, être propriétaire de son logement ne signifie pas forcément être privilégié et nombre de nos concitoyens qui sont juste au-dessus du plafond du dégrèvement de taxe d'habitation pâtissent de cette injustice.

Ainsi pour 2019, les taux de fiscalité seront de 22,91 % pour la taxe d'habitation, 23,97 % pour la taxe foncière et 41,51 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 3 (LR-MoDem-UDI)

Abstention : 5 (Romainville Ensemble – Front de Gauche)

NPPV :

Vote du Budget Primitif 2019

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2019 est conforme aux orientations budgétaires présentées en février dernier.

Il s'équilibre à 132 485 396,98 € se décomposant comme suit :

- **Section de fonctionnement : 64 794 166,18 €**
- **Section d'investissement : 67 691 230,80 €**

Le Budget Primitif reprend les résultats 2018 et les restes à réaliser 2018.

La présentation du budget se fera en deux parties : la première consacrée à la section de fonctionnement et la seconde à la section d'investissement.

I / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle totalise 64 794 166,18 € en dépenses et en recettes.

1.1. Les dépenses de fonctionnement

Elles sont réparties entre dépenses d'ordre et dépenses réelles.

Les dépenses d'ordre qui s'élèvent à 20 854 800,60 € se décomposent ainsi :

- le virement à la section d'investissement (chapitre 023) pour 18 888 080,70 € ;
- les dotations aux amortissements (chapitre 042) pour 1 966 719,90 €.

Ces dépenses d'ordre de la section de fonctionnement (chapitres 023 et 042) se retrouvent en recettes d'investissement aux chapitres 021 et 040 pour le même montant.

Les dépenses réelles représentent un montant de 43 939 365,58 €.

Ce nouveau budget a été élaboré dans la continuité des budgets précédents, avec l'objectif de toujours mieux maîtriser les coûts de fonctionnement, tout en améliorant la qualité du service public.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de + 2,58 % entre le BP 2018 et le BP 2019. Ces dépenses se ventilent de la manière suivante :

Les charges à caractère général (**chapitre 011**) à hauteur de 9 810 887 €. Ce chapitre regroupe les dépenses de fonctionnement des services : par exemple, les achats, les livres, les fournitures scolaires, les dépenses pour la restauration des élèves, les produits de traitement pour le centre municipal de santé, les frais d'assurance, les frais de formation, les frais d'impression, les dépenses de maintenance mais aussi les fluides, les combustibles, les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie, et enfin, les impôts comme les taxes foncières dues par la ville.

La progression sur ce chapitre est due notamment aux dépenses liées à l'augmentation prévue des effectifs scolaires à compter de la rentrée de septembre 2019 (impact sur la restauration scolaire et dans une moindre mesure sur les fournitures scolaires) ainsi qu'à une accentuation des actions en faveur de l'entretien et du nettoyage des espaces publics et donc de l'augmentation des prestations de propreté urbaine. Par ailleurs, le budget culture est abondé suite à la multiplication des interventions en milieu scolaire et périscolaire et pour permettre d'offrir une programmation culturelle riche et diversifiée dans le cadre de l'ouverture du nouveau Palais des Fêtes.

Les charges de personnel (**chapitre 012**) : pour 2019, elles représentent 20 281 665 € et prennent en compte le GVT, « Glissement, Vieillesse, Technicité », indice intégrant les avancements d'échelon, de grade et les bonifications indiciaires.

Outre le GVT, le budget de masse salariale 2019 progresse légèrement du fait du recrutement de personnels dans le cadre de l'ouverture de nouvelles classes à la rentrée de septembre 2019.

Les autres charges de gestion courante (**chapitre 65**) s'élèvent à 11 966 914,54 €. Ce chapitre regroupe les indemnités et frais de formation des élus, les subventions aux associations ainsi que les subventions

d'équilibre à la Caisse des écoles (1 300 000 € pour 2019) et au CCAS (322 790,34 € pour 2019). Le détail des subventions est présenté en annexe IV - B1.7 du budget primitif.

Ce chapitre porte également des dépenses obligatoires comme le contingent incendie (433 400 €).

Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé à l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, en contrepartie du transfert de la totalité des impôts ménages à la commune suite à la loi Notre, est inscrit à hauteur de 9 250 000 € pour 2019.

Les charges financières (**chapitre 66**) sont prévues à hauteur de 1 799 49,04 €.

Les charges exceptionnelles (**chapitre 67**) s'élèvent à 80 050 €. Ces dépenses regroupent les bourses et prix aux écoliers romainvillois et des crédits pour les titres annulés sur exercices antérieurs.

En 2019, il n'y a plus de dépenses sur le **chapitre 014** (atténuations de produits) sur lequel était inscrit les crédits relatifs à la contribution des collectivités au redressement des finances publiques.

1.2. Les recettes de fonctionnement

Comme les dépenses, elles s'équilibrent à 64 794 166,18 €. Elles comprennent :

- le report de l'excédent de la section de fonctionnement 2018 qui s'élève à 13 815 106,83 € ;
- les recettes réelles pour 50 679 059,35 € ;
- les recettes d'ordre pour 300 000 € correspondant aux travaux en régie.

Les recettes réelles sont ventilées selon les chapitres suivants :

Les impôts et taxes (**chapitre 73**) pour 38 088 181 €. Ce chapitre regroupe :

- le produit des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) : la notification des impôts locaux (état 1259) n'étant pas encore arrivée, les bases de taxe d'habitation et de foncier bâti ont été réévaluées de 2,2 % ce qui correspond à la revalorisation forfaitaire des bases décidée par le Parlement lors du vote de la loi de finances. Ce montant intègre également la baisse de 1% du taux de taxe foncière décidée par la Municipalité. Pour 2019, le produit des contributions directes est prévu à hauteur de 17 393 357 € ;
- l'attribution de compensation, versée par la Métropole du Grand Paris, qui est inscrite à hauteur de 17 451 043 €, soit un montant stable par rapport à 2018 ;
- les dotations de péréquation horizontale : le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) et le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) sont budgétés légèrement au-dessus du niveau du BP 2018, soit respectivement 1 600 000 € et 500 000 € ;
- la taxe additionnelle aux droits de mutation est évaluée à 700 000 €, en légère hausse par rapport au BP 2018 au vu du réalisé 2017 (937 230,25 €).

Les dotations et participations (**chapitre 74**) pour 9 440 912,50 €. Ce chapitre regroupe :

- la dotation forfaitaire (DGF) budgétée au niveau du montant notifié en 2018, soit 2 495 521 € ;
- la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) inscrite à hauteur du réalisé 2018, soit 2 664 622 € ;
- la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : 335 000 € ;
- les subventions de fonctionnement des partenaires financiers de la Ville (Etat, CAF, Conseil Départemental 93, bailleurs, etc.) sont globalement anticipées à la hausse ;
- les compensations fiscales versées par l'Etat sont globalement prévues en légère hausse par rapport au BP 2018 (natures 748314, 74834 et 74835), compte tenu de leur évolution ces dernières années.

Les produits des services et du domaine (**chapitre 70**) : 2 423 006,00 €. Il n'est pas prévu de hausse des tarifs des services municipaux en 2019. Toutefois, il est anticipé une hausse des recettes sur la restauration scolaire, corollaire de l'anticipation de l'augmentation des effectifs scolaires à la rentrée de septembre 2019.

Le produit des redevances d'occupation du domaine public a également été estimé en hausse, à 330 595 €, au vu du réalisé 2018 (417 822,77 €).

Les autres produits de gestion courante (**chapitre 75**) : 388 366 €. Ces recettes qui concernent le revenu des immeubles, notamment ceux de la Cité des Mares, et la redevance du marché sont stables par rapport au BP 2018.

Les atténuations de charge (**chapitre 013**) sont prévues à un niveau en baisse par rapport au BP 2018 (230 000 €). Il s'agit des remboursements de frais de personnels comme le remboursement des indemnités journalières.

II / LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 67 691 230,80 €. Ce montant intègre les restes à réaliser 2018 (5 364 983,99 € en dépenses et 11 766 404,45 € en recettes) et reprend, en dépenses, le solde d'exécution de la section d'investissement (001) de 15 201 561,81 €.

La section d'investissement comprend des opérations réelles et des opérations d'ordre. Ces dernières sont les contreparties de celles présentées dans la section de fonctionnement : elles ne seront donc pas reprises ici.

2.1. Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement (hors restes à réaliser 2018) s'élèvent à 45 184 685 €.

Elles se répartissent ainsi :

- au **chapitre 16**, le remboursement du capital de la dette (3 950 000 €) et des cautions (5000 €) ;
- les dépenses d'équipement (**chapitres 20, 204, 21 et 23**) : 39 774 185 € (hors RAR 2018). Ce montant intègre les dépenses des opérations d'équipement qui sont suivies au travers de la technique des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Ces dépenses qui représentent 23 623 189 € de crédits de paiement en 2019 sont présentés en annexe du budget 2019 et font l'objet d'une délibération distincte de celle du vote du budget.

Il est rappelé que la méthode des AP/CP a pour but de diminuer l'enveloppe des restes à réaliser lorsqu'il s'agit d'opérations d'investissement s'inscrivant sur une longue durée. En effet, elle permet d'engager la Ville sur un projet mais de n'inscrire budgétairement sur l'exercice que la dépense qui sera effectivement réalisée au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Les principaux projets d'investissement inscrits au budget primitif 2019 sont conformes aux prévisions énumérées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2019 et aux engagements municipaux.

- les **chapitres 27** (300 000 €) et **45** (1 110 000 €) sont équilibrées en dépenses et en recettes : il s'agit de crédits servant lorsque la Ville doit procéder à des consignations (chapitre 27) ou lorsqu'elle doit réaliser des travaux pour le compte de tiers (chapitre 45) pour lesquels elle se fait rembourser.

2.2. Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement inscrites au budget 2019 s'élèvent à 33 430 025,75 € (hors RAR 2018) et se décomposent comme suit :

- les dotations et fonds propres (**chapitre 10**) : 11 550 141,35 €. Ce chapitre comprend le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) estimé à hauteur de 2 150 000 € pour 2019 et la Taxe d'Aménagement pour 600 000 € ; ainsi que l'affectation de l'excédent du résultat 2018 pour 8 800 141,35 €.
- les subventions d'investissement (**chapitre 13**) : 5 019 243,40 € (hors RAR 2018). Ce montant intègre les subventions des partenaires extérieurs pour les projets d'investissement portés par la Ville et les participations des promoteurs dans le cadre de convention de projet urbain partenarial (PUP) qui représentent, pour 2019, un montant de 359 105 € ainsi que les dons issus du mécénat pour la Cité maraîchère pour 790 000 €.
- la mobilisation d'un emprunt (**chapitre 16**) à hauteur de 8 000 000 €.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 5 (Romainville Ensemble – Front de Gauche) + 3 (LR-MoDem-UDI)

Abstention :

NPPV :

Vote des subventions aux associations pour l'exercice 2019

Le Conseil Municipal est appelé à voter les subventions aux associations pour l'exercice 2019 conformément à l'annexe IV - B1.7 du Budget Primitif 2019.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité

Contre :

Abstention :

NPPV :

Autorisations de Programme et Crédits de paiement (AP/CP) 2019 – Budget Ville

La procédure d'autorisation de programme/crédit de paiement (AP/CP) vise à planifier, non seulement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, la mise en œuvre des investissements.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés, dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les autorisations de programme et les crédits de paiement pour l'exercice 2019 vous sont présentés dans le tableau joint au présent rapport et reprennent :

- l'opération 24 relative aux travaux du complexe sportif Paul BALDIT ;
- l'opération 25 relative à la construction de la Cité Maraîchère ;
- l'opération 26 relative à la construction d'une école primaire dans le quartier des Bas-Pays.
- l'opération 27 relative aux aménagements et équipements publics du quartier Youri Gagarine.

	Complexe sportif P Baldit n°24	Cité maraîchère n°25	Ecole Bas-Pays n°26	Equip publics Gagarine n°27
	<i>Dépenses</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Dépenses</i>
2016	549 199,29 €			
2017	422 799,01 €		335 091,18 €	
2018	635 193,04 €	272 314,53 €	1 950 960,22 €	2 538 595,19 €
2019	5 789 000,00 €	5 226 952,00 €	9 812 767,00 €	2 794 470,00 €
2020	4 603 808,66 €			10 000 000,00 €
2021 et au-delà				43 166 934,81 €
TOTAL	12 000 000,00 €	5 499 266,53 €	12 098 818,40 €	58 500 000,00 €

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 3 (LR-MoDem-UDI)

Abstention :

NPPV : 5 (Romainville-Ensemble – Front de Gauche)

Approbation de conventions de mises à disposition des services et de prises en charges des dépenses et des recettes avec l'EPT Est-Ensemble

Dans le cadre des transferts de compétences à l'Établissement Public Territorial Est Ensemble, la gestion d'une partie des charges liées aux équipements transférés ne peut être assurée en l'état actuel par l'EPT.

En effet, même au lendemain des transferts de personnel, le concours des villes reste indispensable au bon fonctionnement des équipements pour les domaines suivants :

Petit entretien des équipements,
Maintenance et GER (contrats / marchés de prestations liés aux équipements)
Services Communication et relations publiques,

Ainsi, les conventions de mise à disposition des services communaux et de prise en charge des dépenses et des recettes qui ont été reconduites pour l'exercice 2018 doivent être renouvelés pour 2019. Celles-ci permettront d'assurer la continuité du bon fonctionnement des équipements transférés.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité

Contre :

Abstention :

NPPV :

DIRECTION GENERALE

Délégation de pouvoir au Maire concernant l'attribution de subvention du FIA pour l'exercice 2019

Financé dans le cadre de l'appel à projet annuel du contrat de ville, le fonds d'initiatives associatives constitue un appel à projet permanent pour les associations.

Ce dispositif s'adresse à des associations dont le projet s'inscrit dans les objectifs du contrat de ville et cible explicitement les populations des quatre quartiers prioritaires du territoire de Romainville.

Ce fonds a pour but de financer des initiatives à faible coût, soit moins de 3000 euros, qui visent à l'amélioration de la cohésion sociale dans les quartiers politique de la ville.

Tous les mois, une commission aura lieu pour étudier les dossiers déposés. Elle est composée du :

- comité de pilotage (décisionnaire) : la Préfète à l'égalité des chances ou son représentant le délégué du Préfet et le Maire ou son ou sa représent.e.

- comité technique (avis consultatif) : le chef de projet politique de la ville, un.e représentant.e du SAE et la chargée de mission GUSP et conseils citoyens.

Suite à la décision de la commission, le Maire validera l'attribution des subventions dans le cadre du FIA.

Pour l'année 2019, ce fonds est constitué de 36 000 euros issus du budget de l'État et de 9 000 euros sur le budget de la Ville.

Il est proposé de déléguer à Madame le Maire le pouvoir d'attribuer les subventions du FIA après décision de la commission, ceci afin de proposer une procédure simplifiée pour faire émerger des microprojets dans les quartiers politique de la ville.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité

Contre :

Abstention :

NPPV :

Adhésion à la centrale d'achat du SIPPAREC dénommée « SIPP'n'CO »

L'article 7 des statuts du SIPPAREC prévoit que ce dernier « *peut aussi être centrale d'achat au profit de ses adhérents ainsi que des autres acheteurs d'île de France dans des conditions prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ou tout texte subséquent la complétant pour toutes catégories d'achat centralisé ou auxiliaire se rattachant aux activités et missions du syndicat* ».

La création d'une centrale d'achat permettra d'assurer les missions suivantes auprès des communs membres à savoir :

- Accompagnement de l'adhérent dans le recensement des besoins,
- Recueil des besoins de l'adhérent dans le cadre de l'objet prévu à l'article 1^{er} de la convention et centralisation de l'ensemble des besoins des adhérents en vue de la passation d'une ou de plusieurs consultations de marchés publics ou d'accords-cadres mutualisées,
- Réalisation de l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractants, dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics applicables à ses propres achats y compris jusqu'à la signature et la notification du ou des marchés
- Réunion de la commission d'appel d'offres du SIPPAREC qui sera également celle du SIPP'n'CO,
- Transmission à l'adhérent de la copie du ou des marchés, accords-cadres ou marchés subséquents,
- Réalisation dans le cadre du mandat qui lui est confié de toutes les modifications nécessaires à la bonne exécution,

La centrale d'achat propose des services dans les domaines suivants :

-Performance énergétique

-Mobilité propre

-Téléphonie fixe et mobile

-Réseaux internet et infrastructure

-Services numériques d'aménagement de l'espace urbain

-Services numériques aux citoyens

-Valorisation de l'information géographique et Prestations techniques pour le patrimoine de la ville

Il s'agit d'adhérer aux bouquets n° 2 et n°3 proposés par la centrale d'achat du SIPPAREC.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité

Contre :

Abstention :

NPPV

Octroi de la protection fonctionnelle à Madame Corinne VALLS, Maire de la commune de Romainville.

L'article L2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose dans ses alinéas 1 et 2 : « Le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la commune conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code. La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ».

Madame Corinne VALLS, en sa qualité de Maire de la commune de Romainville, a été la cible d'un article de blog diffamant. La protection fonctionnelle est donc sollicitée.

Il sera donc demandé au Conseil Municipal :

- d'accorder la protection fonctionnelle à Madame le Maire,
- de mandater la somme correspondant au remboursement des honoraires de l'avocat assurant la défense des intérêts de Madame le Maire,

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 26

Contre : 5 (Romainville-Ensemble – Front de Gauche)

Abstention : 3 (LR-MoDem-UDI)

NPPV : 1 (Mme le Maire)

Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Jacques Champion, Maire-adjoint délégué, à l'aménagement, au patrimoine et aux mobilités

L'article L.2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose dans ses alinéas 1 et 2 : « Le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la commune conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code. La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ».

Monsieur Jacques Champion, en sa qualité de maire-adjoint de la commune de Romainville, a été la cible d'un article de blog diffamant. La protection fonctionnelle est donc sollicitée.

Il sera donc demandé au Conseil Municipal :

- d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Jacques Champion,
- de mandater la somme correspondant au remboursement des honoraires de l'avocat assurant la défense des intérêts de Monsieur Jacques Champion,

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 26

Contre : 5 (Romainville-Ensemble – Front de Gauche)

Abstention : 3 (LR-MoDem-UDI)

NPPV : 1 (Jacques CHAMPION)

RESSOURCES HUMAINES

Approbation du Rapport égalité Femmes Hommes 2019

Conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur leur territoire.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 précise le contenu de ce rapport. Ce dernier doit ainsi comporter des informations relatives à la politique des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il doit également comporter le suivi de la mise en œuvre de la clause

d'égalité dans les marchés publics. Enfin, le rapport doit présenter les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de la parité.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre :

Abstention :

NPPV :

Convention Mise à disposition de personnel à la Caisse des écoles

Suite à la démission de la précédente titulaire du poste et annonce de vacance, la candidature d'une salariée de la Ville de Romainville a été retenue pour le poste de coordinatrice du Projet de Réussite Educative porté par la Caisse des Ecoles.

Du fait de son statut de rédacteur contractuel, son recrutement par la Caisse des écoles suppose, en application des dispositions statutaires en vigueur, l'adoption d'une convention de mise à disposition entre la Caisse des écoles et la Ville de Romainville. Celle-ci prévoit notamment que sa rémunération soit directement assurée par la Caisse des écoles.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre :

Abstention :

NPPV :

Mise à jour du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs de la Ville doit faire l'objet de mises à jour régulières compte tenu de l'intervention de modifications dans l'organisation des services (recrutements, départs...), modifications dans les carrières des agents (avancements de grade, changements de filières...) et de l'application de la réforme des carrières dite PPCR.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 30

Contre :

Abstention : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

NPPV :

CULTURE

Avenant n°2 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale avec le Département de la Seine-Saint-Denis 2017-2020

En application des articles 3 et 4 de la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Romainville et au titre de l'axe 1 de la convention « **Poursuivre et développer la politique d'éducation artistique et culturelle** », la Ville a sollicité la mission de coopération territoriale du Département pour l'obtention d'une subvention 2019 à hauteur de 14 200 € pour les actions suivantes :

- projet (*ré*)*création*, parcours théâtral sur le temps scolaire et périscolaire au sein de l'école Jean Charcot avec Freaks et compagnie : création d'un spectacle de théâtre amateur incluant la découverte de

différentes pratiques (théâtre, jeu, mise en scène, scénographie, costume), en lien avec une création professionnelle La Princesse au petit pois, sorties culturelles et ateliers du regard. Ce projet s'adresse à deux classes de CE2 : 6 600 euros

- projet *Sekretai* proposé et animé par l'association l'Art en partage : parcours histoire de l'art au sein de l'école Fraternité (2 classes de CM2) sur le temps scolaire et périscolaire et dans l'espace de proximité Mandela sur le temps extrascolaire : collectage d'objets, ateliers de moulage, dissémination des objets dans l'école, organisation d'un jeu de piste, puis exposition des objets dans l'école et au centre Mandela, sorties culturelles au MACVAL, Palais de Tokyo : 3 800 euros

- projet *Du conte à la scène*, parcours chorégraphique au sein de l'école élémentaire Jean Charcot, conçu et animé par la Cie Mémé Banjo/Lionel Hoche, en partenariat avec les Rencontres chorégraphiques internationales. Ce projet destiné à deux classes pilotes de CE1 (50 élèves et 10 parents) et une classe satellite CE1 de l'école Cachin (25 élèves) est constitué d'ateliers chorégraphiques, d'ateliers du regard et de quatre sorties culturelles. Une restitution du projet aura lieu le 27 mai à la salle Jacques Brel : 3 800 euros

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre :

Abstention :

NPPV :

La séance est levée à : 22 H 16

Corinne VALLS



Compte rendu affiché le : jeudi 4 avril 2019

Interventions :

Patrice CALSAT – Maire-adjoint :

- Budget Primitif 2019

Brigitte MORANNE – Conseillère municipal :

- Budget Primitif 2019 – Compte administratif
- Rapport d'égalité femmes-hommes

Florian FAVIER-WAGENAAR – Conseiller municipal :

- Approbation de conventions de mises à dispositions des services et de prises en charge des dépenses et des recettes avec l'EPT Est Ensemble
- Octroi de la protection fonctionnelle à Mme le Maire
- Vote des taux de fiscalité 2019

Serge BARDIN – Conseiller municipal :

- Approbation du compte administratif 2018
- Vote du Budget primitif 2019
- Vote des autorisations de programme et crédits de paiements 2019
- Approbation du rapport égalité femmes-hommes 2019

**INTERVENTION PATRICE CALSAT, MAIRE-ADJOINT AUX FINANCES ET AU SPORT
BUDGET PRIMITIF 2019 – CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire, Mes chers collègues,

Le budget primitif de l'année 2019 ne trahit pas les précédents. Il reflète la volonté de la Municipalité d'offrir aux Romainvilloises et Romainvillois un service public de qualité, tout en améliorant leur cadre de vie. Et cela sans nuire à leur pouvoir d'achat : les taux de fiscalité n'ont pas été augmentés à Romainville depuis maintenant dix ans et nous allons plus loin cette année avec une baisse de 1% du taux de la taxe foncière, qui sera suivie d'une seconde baisse de 1% en 2020.

Je vous l'ai dit le mois dernier, les finances de la Ville ne doivent susciter aucune inquiétude, ni paranoïa.

Néanmoins, je souhaite revenir sur plusieurs choses.

La première, c'est que malgré les critiques de notre opposition, nous ne sacrifions pas le fonctionnement pour investir. Les services publics de proximité se sont multipliés depuis 2001, c'est indéniable. Nous avons créé une Police municipale, la Maison de la philo, la Maison des retraités, une ludothèque, des crèches municipales, nous avons mis en place et maintenu les Nouvelles activités périscolaires (les NAP), imaginé le Centre Oxygène, la Fabrique des savoirs et les Ateliers malins, nous avons inventé le festival « La Famille dans tous ses états », le Concours des arts oratoires, Romainville en short, la Semaine éco-citoyenne et je ne suis pas exhaustif. Tout cela sans priver les habitantes et les habitants des temps forts et actions phares qui existaient auparavant. Je souligne par ailleurs que les dépenses de fonctionnement vont augmenter de 2,5% en 2019.

Ensuite, concernant la section d'investissement - je sais que c'est un sujet qui irrite parfois certaines et certains – je veux rappeler tout simplement qu'il s'agit d'investir pour l'avenir des habitantes et habitants, pour la qualité du service public, pour Romainville. L'équilibre à 67 691 230,80 euros de cette section reflète la politique volontariste qui est menée à Romainville

et que nous assumons pleinement. Comme les années précédentes nous allons procéder à des travaux d'entretien de voies, d'espaces et de bâtiments publics. Mais nous allons aussi dépenser pour la construction de nouveaux espaces et bâtiments publics : le Pavillon (l'ex Palais des fêtes), le square du Pavillon, le square Duclos, la nouvelle école des Bas-Pays avec son dojo et son espace pour les parents d'élèves, le nouveau gymnase Bellevue et bien sûr la Cité Maraîchère qui bénéficiera aux Romainvilloises et Romainvillois en termes d'emploi, d'alimentation et de sensibilisation au développement durable.

Depuis 2001 c'est plus de 336 millions d'euros que nous avons investi pour créer de nouveaux équipements publics et améliorer le cadre de vie.

Il me paraît également utile de vous redire que l'emprunt de 8 millions d'euros ne sera mobilisé, en tout ou en partie, qu'en cas de besoin réel. Pour mémoire, en 2018 nous avons inscrit au budget primitif un emprunt de deux millions et nous ne l'avons finalement pas utilisé. Nous faisons preuve de prudence en inscrivant ces 8 millions d'emprunt. Notez que nous pouvons nous permettre cette prudence parce que notre capacité de désendettement est très satisfaisante : elle est de 4,88 ans et restera inférieure à 8 ans à la fin de l'année si nous mobilisons la totalité de l'emprunt. 8 ans c'est le seuil en dessous duquel la situation financière est considérée comme très saine, seuil qui a été fixé par la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022.

Un mot aussi sur l'épargne brute, c'est-à-dire la différence entre les dépenses et les recettes récurrentes de fonctionnement, c'est-à-dire l'argent dont on dispose pour investir et rembourser la dette. Elle s'élevait à 10,6 millions d'euros en 2016, 7,1 millions en 2017, 9,3 millions en 2018 et devrait s'établir à 6,73 millions d'euros en 2019. Ces chiffres sont assez remarquables pour une commune de notre taille.

Pour finir, et avant que les uns ou les autres mettent en cause la santé financière de la collectivité, je veux vous informer que la Ville a commandé une analyse au cabinet Michel Klopfer, consultant spécialiste des finances locales. Nous vous présenterons cette analyse rétrospective et prospective lors du prochain Conseil municipal mais laissez-moi vous dire dès aujourd'hui qu'il vous confirmera ce que je viens d'expliquer : la situation financière de la Ville est très satisfaisante.

La baisse du taux de la taxe foncière, le maintien des tarifs municipaux et des subventions aux

associations comme les investissements dont nous sommes capables démontrent la gestion efficace des ressources de la Ville. La majorité n'est pas du genre à dépenser déraisonnablement l'argent public. Nous nous sommes donnés les moyens d'investir et nous présentons aujourd'hui un budget équilibré intégrant ces mesures qui profiteront directement et durablement aux Romainvilloises et Romainvillois.

Notre ambition pour Romainville reste intacte, et ce budget en est la preuve. Il est conforme aux orientations budgétaires.

Il s'équilibre en mouvements budgétaires à 132 485 396,98€ se décomposant comme suit:

- Section de fonctionnement : 64 794 166,18€

- Section d'investissement : 67 691 230,80€

Il reprend bien sûr les résultats 2018 et les restes à réaliser 2018.

Il s'agit d'un budget d'engagement, un budget volontariste qui investit pour l'avenir tout en maintenant un service public local de qualité. Car ne l'oublions pas, l'ensemble de ces investissements constitue le patrimoine d'aujourd'hui et renforcera le patrimoine de demain.

Je vous remercie

INTERVENTION DE BRIGITTE MORANNE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

GROUPE « FRONT DE GAUCHE-ROMAINVILLE-ENSEMBLE »

BUDGET PRIMITIF 2019

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Je souhaiterais tout d'abord remercier l'administration pour la qualité des documents qui nous ont été transmis. Cependant, une fois encore, nous regrettons de les recevoir trop tardivement face à l'enjeu que représente le vote du budget primitif d'une commune. Il déterminera les choix politiques et les services rendus à la population de notre ville pour l'année 2019.

Cette année encore, le budget sera réalisé dans un contexte difficile pour les collectivités. La loi de finances 2019 s'inscrivant dans une baisse importante de la dépense publique. La dotation globale forfaitaire reste stable cette année mais elle avait diminué de moitié entre 2013 et 2018 passant de 5 Millions 102 000 Euros à 2 Millions 495 000 Euros.

Un système contraint que vous continuez de minimiser, pire que vous accentuez en décidant de diminuer de 1% les impôts fonciers pour 2019 et de 1% supplémentaires en 2020.

Mais dans ce cas, pourquoi ne le faites vous pas aussi pour la taxe d'habitation concernant encore une partie des habitants non propriétaires et qui ne sont pas des privilégiés ?

Les éléments que vous nous présentez permettent d'entrevoir une grande continuité dans la trajectoire budgétaire que vous imprimez à la ville depuis plusieurs années.

Comme tous les ans, votre budget est élaboré avec l'objectif de mieux maîtriser les coûts de fonctionnement. Alors que la ville de Romainville n'est pas concernée par la contractualisation, dès le budget primitif, une somme importante est prise à la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Et cela, au détriment des services publics utiles à la population.

Ainsi, en 2018, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et des charges de personnels a contribué à dégager une somme importante d'épargne brute estimée à 9,3 Millions d'Euros malgré un prélèvement très important à la section de fonctionnement vers la section d'investissement dès le budget primitif 2018.

Cela est inadmissible au regard des dotations de péréquations verticales et horizontales versées du fait du faible revenu fiscal des habitants de Romainville.

Pour 2019, vous prévoyez de ponctionner dès le budget primitif la section de fonctionnement à hauteur de 18 888 080,70 Euros vers la section d'investissement.

Mais cela ne suffit pas, la vente du patrimoine s'élèvera à 6 Millions 168 000 Euros dont la vente de la cité des Mares à laquelle nous nous sommes opposés ainsi que le lot 6a de la cité Gagarine. Vous inscrivez aussi un emprunt de 8 Millions d'Euros, Même si les 2 Millions inscrits au BP 2018 n'ont pas été utilisés, l'encours de la dette au 31/12/2019 s'élèvera tout de même à 49,85 Millions d'Euros.

Vous dites avoir une capacité de désendettement en dessous de 8 années. Un ré endettement important que vous sous estimez alors que l'avenir du financement des collectivités est de plus en plus incertain et que la vente de patrimoine arrive à sa fin. Vous avez tout vendu et souvent à des prix avantageux pour les acheteurs.

Pour 2019, il est prévu, un programme d'investissement estimé à près de 34,8 Millions d'euros. Vous dites que vous investissez pour l'avenir, mais cette politique d'investissement aux coups par coups est la conséquence des choix de sur densification en faveur des promoteurs :

-Extension du réfectoire de l'école Cachin suite à l'augmentation des effectifs (financé au titre de la dotation politique de la ville)

- Construction d'une école primaire de 11 classes dans le quartier des Bas pays, Soit ;
Mais après la construction de plus de 400 logements sur le terrain de Panotel et des Mares,

Quel projet d'accueil pour les enfants de ce quartier ? Vous allez me répondre la « carte scolaire », mais elle ne répondra pas en termes de proximité aux besoins de chaque quartier.

-Vous investissez dans la construction d'un boulo-drome à la maison des retraités alors que vous avez vendu celui de Jaurès pour un projet immobilier.

-Pour la construction de la cité Maraichère, il est prévu d'ouvrir des crédits de paiement à hauteur de 5,4 Millions d'Euros, alors que ça devait être une opération blanche, il manquera 2 Millions 5. Vous argumentez qu'elle sera utile à la population car elle créera 12 emplois alors que vous m'empêchez d'intervenir lorsqu'il s'agit de la fermeture de Fareva employant 55 salariés dont le magazine d'information municipale ne fait pas état alors qu'il est consacré à l'emploi.

-Un effort sera fait pour renouveler une partie du parc automobile municipal dont l'acquisition d'un car 100% électrique, ce que nous approuvons. Mais parallèlement à cela, les nombreux projets immobiliers en cours entraînent des désagréments pour les riverains : bruit, pollution, difficultés de circulation avec le balai incessant de camions et parfois même de convois exceptionnels livrant les chantiers.

Des sources locales de pollution de l'air principalement liées au trafic et aux embouteillages qu'ils engendrent.

A cela s'ajoute la détérioration avancée du réseau routier de notre commune entraînant des investissements à venir, sans parler du plan de circulation modifié au gré des chantiers en cours.

-Vous poursuivez la vente d'ilots appartenant au parc social dans le cadre de l'ANRU Gagarine ; Vous détruisez des logements sociaux alors que 2221 familles en sont demandeuses, mettant en avant l'accession sociale à la propriété.

Or, les statistiques le prouvent, moins de 10% des habitants du parc social en petite couronne peuvent accéder à la propriété même avec une TVA réduite.

Le droit au logement ne peut se décliner dans une ville qui fait la part belle aux promoteurs.

Au chapitre 42, la dotation aux amortissements de 1 966 719,90 Euros est la conséquence de cette politique d'investissements. Si elle représente une recette d'investissements qui permet à la ville de dégager de l'autofinancement, elle représente une dépense obligatoire de fonctionnement.

La ville continue de favoriser les promoteurs en faisant supporter sa politique d'investissements sur plusieurs générations.

Si encore une fois, nous attirons l'attention sur ce type de gestion, c'est parce que Romainville est une ville pauvre qui bénéficie donc de redistributions verticales et horizontales plutôt conséquentes. Et cela malgré un renouvellement important de population.

Au niveau des recettes de fonctionnement, La DGF est stable et la commune bénéficiera de l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris, estimée à 17,451 Millions d'Euros, des fonds de solidarité de la région Ile de France estimés à 1 Million 600 000 Euros et des fonds de péréquation estimés à 500 000 Euros.

Au niveau du chapitre 74, dotations et participations, nous notons qu'une fois encore, nous bénéficierons d'une DSU évaluée à 2 664 522 Euros.

Alors quels sont les services rendus à la population ?

Sur le personnel communal, souvent pointés du doigt comme des privilégiés, les fonctionnaires territoriaux sont confrontés aux demandes pressantes des publics en difficulté et à la montée des exigences d'administrés.

Ils subissent régulièrement des réformes et restructurations. Ils deviennent la variable d'ajustement des politiques d'austérité (Gel de la valeur du point d'indice, jour de carence, hausse de la CSG mal compensée par le PPCR). Il assure les missions de proximité et a la volonté de répondre aux

besoins des habitants. Encore une fois, le gouvernement a décidé de s'attaquer frontalement à la fonction publique. Le projet de réforme est une véritable attaque contre les conditions de travail des personnels et les services publics de proximité.

Il engage une refonte des instances de dialogue social, un recours élargi aux contractuels ou encore des parts de rémunération variable des agents et s'accompagnera d'une suppression de 120 000 postes d'ici la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron.

Alors que des élus s'élèvent déjà contre ce projet, comment votre majorité se positionne-t-elle face à ces régressions en défaveur de l'intérêt général ?

Si, au cours du mandat, il ne nous a jamais été présenté un bilan social, vous vous êtes précipité à délibérer sur le RIFSEEP ou rémunération au mérite, sur les modalités d'imputation de la prime de service en cas d'arrêt maladie, ou encore sur le temps de travail en généralisant la suppression de 5 Congés annuels en contre partie de générer des RTT par un passage de 35h à 37h30. Et en janvier 2019, vous présentez au conseil municipal pour avis, le renouvellement de contrat concernant l'action sociale du personnel alors que nous n'avons aucune information sur le niveau des prestations, ni sur l'avis du CT ou la satisfaction du personnel.

Au fil des années et malgré le dispositif « Sauvadet » qui encourageait jusqu'en Mars 2018 et les notifications de la cour des comptes de Mai 2016, nous constatons une précarisation des agents. Le nombre de contractuels ne cesse de progresser.

Au CA 2018, ce taux est de 34,5 %.

Si certains métiers sont accessibles par concours, pour d'autres, il existe une procédure directe sans concours, alors pourquoi autant de non titulaires. Au BP 2019, la prévision de charge en personnel augmente de 0,26%, elle est la conséquence d'augmentation des effectifs scolaires. Des emplois essentiellement en CDD qui se concentreront sur les NAP. Parallèlement à cette augmentation prévue, comment pouvez-vous expliquer qu'entre le tableau des effectifs 2017 et celui de 2018, nous passons de 35 postes budgétés d'ATSEM dont 30 pourvus fin 2017 à 27 postes budgétés dont 24 pourvus fin 2018?

Au CA 2018, la maîtrise des charges en personnel vous a permis de dégager une marge brute importante, vous expliquez que la réorganisation des services lors de départ d'agents et un travail sur l'absentéisme vous ont permis d'atténuer un GVT positif.

Votre majorité accompagne depuis plusieurs années les réformes régressives s'attaquant au service public de proximité.

Chapitre 74

Pour les conventions d'objectifs et de financement entre la ville de Romainville et la CAF, le versement des prestations de service n'est effectué que sur présentation d'un bilan afin de vérifier la justification des dépenses effectuées, les personnels concernés sont alors amenés à remplir des fiches de suivi et à rédiger un bilan qualitatif du projet.

Les associations,

Le CCAS et la caisse des écoles fonctionnent avec leur propre budget, les subventions inscrites au BP représentent donc des subventions d'équilibre.

En 2018, la subvention de la ville au CCAS avait augmentée de 142 578 Euros par rapport à 2017, cette augmentation était due à des baisses de recettes notamment du département. Pour 2019, il y aura une légère augmentation de 49000 Euros.

Si, cette année encore, il n'y a pas de diminution prévue sur les secours et aides facultatives, il n'y a pas non plus d'augmentation prévue au service des habitants.

La caisse des écoles,

La subvention d'équilibre de la caisse des écoles augmentera de 250000 Euros par rapport à 2018. Cette forte augmentation est essentiellement due à l'augmentation des effectifs scolaires et des personnels encadrant les NAP.

Nous considérons que ce budget n'apporte pas de réponse suffisante à la hauteur des besoins de la population, nous considérons que d'autres choix sont possibles en faveur de progrès social.

Nous voterons contre le CA 2018 et le BP 2019.

En ce qui concerne les AC PC 2019, nous souhaitons un vote distinct en fonction des opérations, si ce n'est pas le cas, nous ne prendrons pas part au vote.

Je vous remercie de votre attention.

Brigitte Moranne

INTERVENTION DE BRIGITTE MORANNE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS
2019 SUR LE RAPPORT EGALITE FEMMES-HOMMES.
GROUPE « FRONT DE GAUCHE- ROMAINVILLE ENSEMBLE »

L'égalité femmes-hommes ne peut se concevoir sans promouvoir l'égalité professionnelle, la lutte contre la précarité, l'éducation, la sensibilisation contre le sexisme, un service public de la petite enfance, le renforcement de la parité et enfin la lutte contre les violences.

En ce qui concerne l'égalité salariale, en 2019, les femmes n'ont toujours pas obtenu l'égalité professionnelle qui passe par un salaire égal à celui des hommes pour un travail de valeur égale. Elles perçoivent en moyenne 26% en moins en France.

Les femmes représentent 50% de la population active, mais elles ne contribuent qu'à 37% du PIB. A l'heure où le gouvernement cherche des financements et fait la poche des pauvres, l'égalité salariale rapporterait selon la fondation concorde 62 Milliards d'euros à l'économie française.

Pourtant, l'arsenal législatif existe pour parvenir à l'égalité professionnelle.

Les mobilisations des femmes, des associations féministes et des organisations syndicales unies ont permis d'obtenir une avancée en matière d'égalité salariale avec la mise en place d'une obligation de résultat pour les entreprises, mais le décret de septembre 2018 vide de son efficacité le dispositif voté en juillet 2018 et permet aux entreprises de dissimuler les écarts de rémunérations. (Les indicateurs choisis rendent invisibles les discriminations et un seuil de tolérance de violation de la loi a été introduit.)

Les femmes qui manifestent dans la rue depuis des mois pour obtenir plus de pouvoir d'achat en exigeant notamment une hausse des salaires et des minima sociaux ne peuvent se satisfaire d'un tel tour de passe-passe.

Dans votre rapport vous citez l'accès à l'IVG sur notre commune. Vous avez raison de le souligner, en Seine-Saint-Denis, le conseil départemental met en œuvre depuis de nombreuses années, ce service public que sont les centres de planification et d'éducation familiale avec le soutien des villes, des hôpitaux, des universités et des associations partenaires.

Mais la situation n'est pas la même partout en France. Les obstacles sont nombreux : fermeture de 130 centres en 10 ans, manque de structure de proximité, manque de professionnels, sites de désinformation, discours culpabilisateurs et moralisateurs par des mouvements réactionnaires.

Malheureusement, l'IVG est encore concerné par une clause de conscience spécifique, un obstacle supplémentaire. Sa suppression permettrait de renforcer le droit à l'IVG pour toutes sur l'ensemble du territoire comme le réclame Laurence Cohen dans une question écrite au Sénat.

Sur les violences faites aux femmes, dès 2002, le département de Seine-Saint-Denis était la première collectivité à mettre en place un observatoire des violences envers les femmes et créer une politique de protection des femmes victimes de violence.

Plusieurs dispositifs sont en place pour prendre en charge les victimes avec le soutien des villes comme vous les citez sur notre commune.

Malgré des campagnes de communication et de plusieurs plans interministériels, les moyens restent insuffisants. Il est établi que le besoin financier minimum pour une prise en charge de qualité des femmes victimes de violences conjugales s'élève à 506 Millions d'Euros alors que les ressources actuellement mobilisées atteignent 79 Millions d'Euros soit 6 fois moins.

Les dernières statistiques montrent qu'une femme meurt tous les 3 jours des violences de son conjoint ou de son ex compagnon.

Sur les violences sexuelles, les femmes rapportent des viols et des agressions sexuelles dans des proportions très supérieures à celles des hommes.

Des violences vécues dans différents espaces de vie : travail, famille, espace public.

Des actes graves, intolérables que nous pouvons retrouver dans tous les milieux et que nous condamnons fermement même dans nos propres formations.

C'est dans ce contexte que vous nous présentez le rapport annuel égalité Femmes Hommes 2019 conformément à la loi du 04 Août 2014.

Alors quelle est la situation sur notre ville au niveau des dispositifs RH

S'agissant de la répartition des ressources humaines :

Les femmes sont particulièrement bien représentées dans l'encadrement. Ainsi, on compte 58,80% de femmes dans la catégorie A.

En catégorie B, qui correspond aux emplois intermédiaires, la répartition est à peu près équitable entre les hommes et les femmes avec tout de même un peu plus de représentation chez les femmes. 55,5%. Avec des disparités selon les filières, 100% en médico-social, 0% en filière sportive.

En catégorie C, qui est la plus nombreuse puisqu'elle représente 374 agents sur 507, les femmes sont surreprésentées et notamment dans le secteur médico-social à 100%(dans cette filière les seuls hommes occupent des postes de médecin), les 24 ATSEM sont des femmes.

Nous retrouvons bien l'existence de représentations stéréotypées de certains postes.

S'agissant des carrières :

La part des agents ayant bénéficié d'une promotion interne est supérieure pour les femmes puisqu'en 2018, il y a eu 22 femmes ayant bénéficié d'un avancement de grade pour 8 hommes. Sous réserve de la proportion de femmes et d'hommes qui remplissaient les conditions pour un avancement de grade, elle est plutôt favorable aux femmes.

S'agissant du temps partiel

Le temps partiel est souvent un indicateur dans la répartition des charges domestiques et de l'éducation des enfants. De ce côté, les mentalités ont du mal à changer, Sur 15 agents à temps partiel, seuls 2 sont des hommes.

S'agissant des salaires

Nous notons des salaires en moyenne plus élevés chez les hommes que chez les femmes.

S'agissant des formations,

Proportionnellement, les femmes ont bénéficié de plus de formation mais les hommes de formations plus longues.

En conclusion, malgré les statuts de la fonction publique, nous constatons que les postes les moins bien rémunérés sont occupés par une majorité de femmes et que l'orientation professionnelle reste souvent dictée par les stéréotypes.

Brigitte Moranne

Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier-Wagenaar, conseiller municipal

Approbation de conventions de mises à dispositions des services et de prises en charge des dépenses et des recettes avec l'EPT Est-Ensemble

Madame le Maire,

Comme vous l'écrivez vous-même, « la gestion d'une partie des charges liées aux équipements transférés ne peut être assurée en l'état actuel par l'EPT Est Ensemble ».

Pour rappel, le projet de schéma de mutualisation a été approuvé par le Conseil communautaire en décembre 2015 et validé définitivement par le Conseil de territoire en juillet 2016.

Dans cette démarche de mutualisation et après trois années de mise en place, je regrette d'en arriver à voter une telle délibération.

En effet, nous ne pouvons que constater que le compte n'y est pas. Les communes sont toujours tenues d'apporter un minima de contributions. Est-ce un problème lié à certaines individualités communales ne jouant pas totalement le jeu de la mutualisation ? Je ne saurais dire !

Il est grand temps de travailler tous ensemble aux différentes possibilités de mutualiser davantage les ressources techniques du Territoire et d'engager davantage de coopération à l'échelle territoriale.

Dans tous les cas, l'EPT Est Ensemble dirigée depuis sa création par la gauche n'en est pas là où elle devrait être. Ni en termes de services, ni dans sa gestion interne et encore moins en terme budgétaire toujours sur le fil.

Le malaise est tel, qu'aujourd'hui nous ne pouvons que regretter le départ de plusieurs Directeurs dont celui du Directeur général des services ainsi que celui des ressources humaines.

Une partie des élus eux-mêmes ne jouent pas le jeu, puisque régulièrement les quorums ne sont pas tenus et les réunions remisent.

Je ne suis pas fier de ce bilan mais nous voterons bien entendu cette délibération puisque les équipements transférés doivent pouvoir fonctionner au mieux pour les citoyens.

Octroi de la protection fonctionnelle à Madame le Maire
--

Madame le Maire,

Nous nous sommes plusieurs fois exprimés sur l'octroi de la protection fonctionnelle puisque à maintes reprises, peut être un peu trop souvent, vous en avez fait la demande pour vous ou l'un de vos élus de la majorité.

Notre vote n'a pas toujours été identique en fonction de l'objet de votre demande, notamment lorsqu'il s'est agi de violences physiques que nous avons toujours réprovoquées.

Dans tous les cas, nous n'avons eu de cesse de rappeler notre position de principe sur ce sujet.

L'exercice d'un mandat politique peut amener son détenteur à exprimer des propos répréhensibles ou à en être victime et l'injure est toujours un outrage mais son appréciation demeure subjective.

La frontière qui permet de distinguer l'injure de la diffamation se détermine par La loi du 29 juillet 1981.

L'imputation d'un fait précis détermine la diffamation.

A l'inverse, l'injure n'est ni vraie, ni fausse. C'est un pur excès de langage qui certes porte préjudice à la personne visée mais ne se relie à aucune erreur de jugement ni fausse information.

Nous avons également toujours rappelé s'agissant de la liberté d'expression des hommes politiques, la jurisprudence de la cour européenne qui reconnaît que : « *les limites de la critique admissible sont plus larges à l'égard d'un homme politique, visé en cette qualité, que d'un simple particulier* » dès lors qu'il « *s'expose inévitablement et consciemment à un contrôle attentif de ses faits et gestes tant par les journalistes que par la masse des citoyens, et doit montrer une plus grande tolérance* » .

Nous ne pouvons ce soir nous permettre ici de caractériser juridiquement les propos tenus dans le blog auquel vous faites allusion.

Nous ne voterons donc pas ici l'octroi de la protection fonctionnelle à Madame le Maire ni à Monsieur Champion dans la seconde délibération que vous nous présentez ce soir.

Vote des taux de fiscalité 2019
--

Monsieur Calsat, Madame le Maire,

Ces dernières années, partout en France l'augmentation des impôts locaux est en grande partie due à la hausse permanente de l'assiette sur laquelle elle est calculée et ceci n'est pas du fait des Maires. Néanmoins, cette seule explication n'explique pas tout.

Malgré votre auto satisfecit récurrent d'année en année sur les taux d'imposition dans notre ville, je me permets également d'être redondant chaque année, sur l'analyse de votre bilan dont vous devez assumer la responsabilité.

Concernant la taxe d'habitation 2019, vous nous annoncez 22,91 % de taux d'imposition, décomposés en 8,95 % de part intercommunale et 13,96 % pour la ville.

Il est donc nécessaire de comparer ces 13,96 % à la moyenne du reste du département. En Seine-Saint-Denis, la part communale 2019 est seulement de 12,76 %.

Cette différence fiscale notable est loin d'être neutre, puisqu'au final les Romainvillois payent 9,5 % fois plus cher que dans les autres villes du département.

Ceci est juste un constat sur cet exercice, mais si nous voulons parler de bilan, il est nécessaire d'étendre l'étude sur une période plus longue.

Si je reprends les chiffres du rapport de la chambre régionale des comptes sur 5 ans, entre 2009 et 2014, la collecte à Romainville via la taxe d'habitation est passée de 4 M€ à 4,5 M€ soit une hausse d'un peu plus de 12 %.

Pour la taxe foncière, alors même qu'aujourd'hui vous paradez à nous annoncer une baisse de 1%, voici les chiffres :

Entre 2009 et 2014, la somme collectée sur les propriétés bâties a augmentée de 11% passant de 7,6 M€ à 8,4 M€ et sur les propriétés non bâties on constate une augmentation de 42 %, passant de 58 000€ à 82 000€.

Alors certes vous me direz que l'assiette a augmentée ainsi que la population, et je vous répondrez... certes, mais pas dans ces proportions !

Voici votre bilan Madame le Maire, à vous et à vos différentes équipes qui se sont succédé à vos côtés. Mais nous savons par expérience et par avance que notre critique sera au mieux ignorée au pire raillée comme il est de votre habitude avec toute personne ou institution qui pourraient oser émettre des critiques sur votre gestion communale comme vous avez pu le faire avec l'étude de la chambre des comptes d'Ile de France sur la période 2009-2014 ou bien dernièrement avec le rapport du commissaire enquêteur concernant le PLU Immobilier.

Conseil municipal du 27 mars 2019

Intervention de Serge BARDIN, conseiller municipal
Mouvement Démocrate

Groupe AGIR AUTREMENT POUR ROMAINVILLE

Approbation du compte administratif 2018

Le consentement à l'impôt et à la dépense publique est en chute libre.

La crise politique provoquée par le mouvement des Gilets jaunes a libéré un tabou, celui du consentement à l'impôt.

La défiance d'une partie de la population ne touche pas seulement la question des montants prélevés mais celui de la philosophie générale du système fiscal.

A cette défiance s'ajoute un constat, celui du sentiment de dégradation des services publics et d'une baisse du pouvoir d'achat. Il n'en faut pas plus pour remettre en cause la pertinence de l'impôt.

Les Français ont massivement le sentiment que l'impôt est mal utilisé.

Ainsi, il ne se trouve plus qu'une faible majorité de français pour juger que le paiement de l'impôt est un « *acte citoyen* » au service de l'intérêt général.

Aujourd'hui, 74% des Français estiment qu'ils sont perdants et qu'ils contribuent davantage au système qu'ils ne bénéficient du système.

Quand un principe perd peu à peu tout son sens, on oublie sa raison d'être. Et la vertu initiale de la fiscalité n'échappe pas à cette règle.

Désormais, de plus en plus de Français ne voient plus dans l'impôt qu'une forme d'investissement duquel ils devraient tirer un bénéfice.

La fonction sociale de l'impôt est devenue de plus en plus évanescence Le "citoyen-contribuable" s'est transformé en "usager-client".

Pour y remédier, outre la recherche d'une meilleure équité fiscale, il est indispensable de redonner du sens au système fiscal, à l'action publique et d'en faire la pédagogie.

Le budget communal, c'est le quotidien commun des habitants.

Faire ce travail de pédagogie, c'est ici même au sein du conseil municipal au local, c'est à ce moment présent, lors du débat budgétaire, donner plus de sens, de lisibilité, de visibilité à l'action publique locale.

Le compte administratif retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes de la

collectivité. Il traduit financièrement l'accomplissement des compétences de la commune, la satisfaction des besoins communs des habitants, des solidarités nécessaires.

Au-delà de nos divergences sur vos choix budgétaires, au-delà de nos inquiétudes financières dont nous nous faisons de nouveau l'écho, nous voudrions ce soir affirmer notre responsabilité collective d'élus à donner plus de pertinence à ce travail de préparation et de restitution de l'exécution budgétaire.

Formellement, il nous semble indispensable de repenser la présentation de ce document budgétaire – cette question de forme est pour nous loin d'être anecdotique.

Revoir la présentation pour que le budget communal ne soit plus présenté de manière technicienne mais en proposer une présentation dynamique et stylisée, d'en reprendre l'architecture en « missions, programmes et actions ».

Pour chaque mission, il s'agirait de rappeler la finalité, d'exposer les éléments de contexte, de présenter les données budgétaires, les dépenses, les ressources et d'évaluer à l'aide d'indicateurs les résultats atteints.

En faire un véritable rapport d'activité de l'action communale assorti pourquoi pas d'un rapport annuel performance afin de mesurer et de rendre compte de l'efficacité des actions entreprises.

Cet enrichissement ne peut que renforcer l'exercice de la démocratie locale en donnant accès à tous et en premier lieu à l'assemblée délibérante à une information plus complète et plus claire.

Nous pourrions ainsi formellement et budgétairement avoir une visibilité renforcée sur le coût réel de l'organisation de rythmes scolaires, de votre action éducative en faveur des enfants et des jeunes, de votre engagement à la réussite scolaire de tous, aux loisirs, à la prévention et à l'éducation à la santé, de votre action culturelle, de vos actions sur le cadre de vie, la sécurité publique ... bref, avoir une visibilité sur les insuffisances ... ou pas de vos politiques !

L'an dernier, nous avons à l'occasion du débat budgétaire, interpellé sur l'intérêt de mettre en œuvre un budget participatif et avons eu l'agréable surprise de voir cette proposition reprise et proposée à la population, nous formons cette année le vœu et prenons l'engagement de le proposer aux Romainvillois que cette présentation budgétaire annuelle au travers de cette refonte des documents budgétaires soit un instant citoyen de compréhension et d'appropriation collective de l'action publique.

Vote du budget primitif 2019

Votre budget 2019, c'est donc une augmentation de 2.5% des dépenses de fonctionnement et toujours plus de dépenses d'équipement !

Vous l'affirmiez, Monsieur l'adjoint au Maire, je cite vos propos ... « ce n'est pas notre volonté d'augmenter les dépenses de fonctionnement mais ... » avant de préciser que cette

augmentation était liée au renforcement des actions en faveur de l'entretien et du nettoyage des espaces publics, aux ouvertures de classes et à la programmation culturelle dans le cadre de l'ouverture du nouveau Palais des fêtes !!!

Mais ... Madame le Maire, Monsieur l'adjoint au Maire, ces dépenses ne concerneront pas uniquement le présent exercice mais vont devenir structurelles !

Va-t-on en 2020, réduire l'entretien des espaces publics, ne plus soutenir les écoles ou ne pas proposer une programmation culturelle au sein du Palais de fêtes ???

Non, le budget communal devra supporter encore ces dépenses et bien d'autres encore liées aux ouvertures prochaines de nouveaux équipements publics.

Qu'en sera-t-il du fonctionnement de la Tour maraîchère ? Qu'en sera-t-il des équipements du quartier Gagarine, de ce carré 16/25 ans ? qu'en sera-t-il de ce centre d'affaire de quartier, qu'en sera-t-il du Complexe sportif ? Qu'en sera-t-il de cette épicerie sociale ?

Ce n'est donc pas « votre volonté mais ... » ... cela sonne comme un aveu de votre impuissance à contenir les dépenses de fonctionnement, entraîné que vous êtes, et avec vous, nous tous, par votre folle politique d'investissement !

Certes, il s'agit de construire pour l'avenir, et pour cela, la Ville doit entretenir son patrimoine, la voirie et les bâtiments communaux et investir dans de nouveaux équipements ... de nouveaux équipements, oui !! ... mais dont l'utilité sociale soit partagée.

Oui, il s'agit de construire l'avenir mais il s'agit aussi de préparer et d'assumer les dépenses futures de fonctionnement de ces équipements.

A l'aube de la fin de vos mandats, Madame le Maire, vous aurez, il est certain, été un maire bâtisseur, nos craintes, c'est que vos successeurs et les Romainvillois aient à supporter longtemps la lourde charge du coût de votre œuvre !

Vote des Autorisations de programme et crédits de Paiements 2019

Mme le Maire, nous avons dénoncé l'an dernier lors des discussions budgétaires votre extravagance et votre fantaisie personnelle dans vos choix d'investissements

Cette délibération en fait de nouveau la preuve

Après un Palais des fêtes à 14 M d'€ - équipement surdimensionné et inadapté, sont planifiés :

- un complexe sportif à 12M€ - équipement surdimensionné pour notre commune
- une tour agricole à 5.5 M€ dont l'utilité sociale à ce coût-là est indéfendable
- et surtout des aménagements et des équipements publics pour des dépenses projetées à l'horizon 2021 sur le quartier Gagarine à plus de 40M€

Nos concitoyens sont en attente de plus de sobriété dans l'action publique !

Dans le choix des investissements communaux, nous prêchons simplement la mesure - conduire des projets ambitieux pour notre territoire mais surtout des projets faisant l'unanimité.

En citoyen-contribuable, nous sommes opposés à ces choix d'investissement mais surtout profondément inquiets de l'inscription de ces investissements en autorisation de programme pour les futurs budgets de la commune !

Approbation du Rapport égalité Femmes-Hommes 2019

Nous vous remercions de cette présentation et reconnaissons – avec ou sans l'écriture inclusive - la qualité des actions conduites par la ville pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes sur notre territoire notamment au travers des actions conduites par le Centre municipal de santé en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Sans polémiquer outre mesure, nous pensons que la Ville devrait également initier des actions en faveur de la place des femmes dans l'espace public, réfléchir aux équipements publics notamment les équipements sportifs, l'éclairage public, le mobilier urbain (squares, bancs publics ...) et à la manière de construire une ville plus accueillante, plus égalitaire.

